



RCS : COUTANCES

Code greffe : 5002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de COUTANCES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 00102

Numéro SIREN : 452 465 743

Nom ou dénomination : Sarl JACKMOON

Ce dépôt a été enregistré le 01/09/2017 sous le numéro de dépôt 2967

2014 B 12
POUR VALOIR PROCES-VERBAL
DE DEPOT B 9967
SOUS LE N°
LE 1.9.14
LE GREFFIER DU TRIBUNAL.

SARL JACKMOON
282 RUE JACQUES PREVERT

50000 SAINT-LO

Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Antoine C. Lann
La guerre

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2016 12			Exercice N-1 31/12/2015 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles	152 677.94	48 613.88	104 064.06	133 241.12	29 177.06	21.90	
	Immobilisations en cours							
Avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations	664 447.33	2 500.00	661 947.33	655 948.33	5 999.00	0.91		
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts	50 828.77		50 828.77		50 828.77			
Autres immobilisations financières								
Total II	867 954.04	51 113.88	816 840.16	789 189.45	27 650.71	3.50		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés	37 713.34		37 713.34	42 143.11	4 429.77	10.51	
	Autres créances	924 655.36	110 041.52	814 613.84	768 119.02	46 494.82	6.05	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement	29 231.77	17 915.96	11 315.81	10 767.66	548.15	5.09		
Disponibilités	137 888.38		137 888.38	23 308.92	114 579.46	491.57		
Charges constatées d'avance (3)								
Total III	1 129 488.85	127 957.48	1 001 531.37	844 338.71	157 192.66	18.62		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 997 442.89	179 071.36	1 818 371.53	1 633 528.16	184 843.37	11.32		

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2016	12	31/12/2015	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	350 000.00		350 000.00			
	Réserves						
	Réserve légale	35 000.00		35 000.00			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	889 718.91		436 620.28		453 098.63	103.77
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	269 534.20		488 098.63		218 564.43	44.78
Subventions d'investissement Provisions réglementées							
Total I	1 544 253.11		1 309 718.91		234 534.20	17.91	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	218 426.34		238 462.84		20 036.50	8.40
	Concours bancaires courants	129.69		11.91		117.78	988.92
	Emprunts et dettes financières diverses	12 818.06		17 347.25		4 529.19	26.11
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 529.78		49 022.40		22 492.62	45.88	
Dettes fiscales et sociales	16 214.55		18 964.85		2 750.30	14.50	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	274 118.42		323 809.25		49 690.83	15.35
	Ecart de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		1 818 371.53		1 633 528.16		184 843.37	11.32

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

165 724.42 186 575.25

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2016 12			Exercice N-1 31/12/2015 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	164 618.33		164 618.33	158 279.18		6 339.15	4.01
Chiffre d'affaires NET	164 618.33		164 618.33	158 279.18		6 339.15	4.01
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			13 500.00	6 750.00		6 750.00	100.00
Autres produits			1.85	3.71		1.86	50.13
Total des Produits d'exploitation (I)			178 120.18	165 032.89		13 087.29	7.93
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			31 830.30	36 829.26		4 998.96	13.57
Impôts, taxes et versements assimilés			5 540.08	3 530.88		2 009.20	56.90
Salaires et traitements			173 500.00	56 750.00		116 750.00	205.73
Charges sociales			2 193.21	3 116.83		923.62	29.63
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			30 009.56	16 772.56		13 237.00	78.92
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			30 441.77	5 000.00		25 441.77	508.84
Dotations aux provisions							
Autres charges			0.81	0.98		0.17	17.35
Total des Charges d'exploitation (II)			273 515.73	122 000.51		151 515.22	124.19
I - Résultat d'exploitation (I-II)			95 395.55	43 032.38		138 427.93	321.68
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2016	12	31/12/2015	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)	358 649.00		436 500.00		77 851.00	17.84
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	13 636.61		17 690.85		4 054.24	22.92
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	548.15		12 235.00		11 686.85	95.52
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	372 833.76		466 425.85		93 592.09	20.07
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			681.74		681.74	100.00
Intérêts et charges assimilées (4)	7 904.01		10 610.85		2 706.84	25.51
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	7 904.01		11 292.59		3 388.58	30.01
2. Résultat financier (V-VI)	364 929.75		455 133.26		90 203.51	19.82
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	269 534.20		498 165.64		228 631.44	45.89
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			7 655.99		7 655.99	100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1.00				1.00	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			5 000.00		5 000.00	100.00
Total VII	1.00		12 655.99		12 654.99	99.99
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		1.00			1.00	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII	1.00		1.00		1.00	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)			12 655.99		12 655.99	100.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)			22 723.00		22 723.00	100.00
Total des produits (I+III+V+VII)	550 954.94		644 114.73		93 159.79	14.46
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	281 420.74		156 016.10		125 404.64	80.38
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	269 534.20		488 098.63		218 564.43	44.78

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 818 371.53 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 164 618.33 Euros et dégageant un bénéfice de 269 534.20 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de transport	149 990		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 855		833
TOTAL	151 845		833
Autres participations	658 448		6 000
Prêts, autres immobilisations financières			50 829
TOTAL	658 448		56 829
TOTAL GENERAL	810 294		57 661

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de transport			149 990	149 990
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			2 688	2 688
TOTAL			152 678	152 678
Autres participations		1	664 447	664 447
Prêts, autres immobilisations financières			50 829	50 829
TOTAL		1	715 276	715 276
TOTAL GENERAL		1	867 954	867 954

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de transport	16 749	29 998		46 747
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 855	12		1 867
TOTAL	18 604	30 010		48 614
TOTAL GENERAL	18 604	30 010		48 614

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	29 998				
Matériel de bureau informatique mobilier	12				
TOTAL	30 010				
TOTAL GENERAL	30 010				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	2 500				2 500
Autres provisions pour dépréciation	98 064	30 442	548		127 957
TOTAL	100 564	30 442	548		130 457
TOTAL GENERAL	100 564	30 442	548		130 457
Dont dotations et reprises d'exploitation financières		30 442	548		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	50 829	50 829	
Autres créances clients	37 713	37 713	
Impôts sur les bénéficiaires	22 724	22 724	
Taxe sur la valeur ajoutée	7 010	7 010	
Groupe et associés	894 921	894 921	
TOTAL	1 013 197	1 013 197	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	50 829		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	191	191		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	218 365	109 971	108 394	
Fournisseurs et comptes rattachés	26 530	26 530		
Taxe sur la valeur ajoutée	15 070	15 070		
Autres impôts taxes et assimilés	1 145	1 145		
Groupe et associés	12 818	12 818		
TOTAL	274 118	165 724	108 394	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	100 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	119 977			

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Dépréciation des valeurs mobilières

(PCG Art.831-2/3)

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	7 904	372 834
Dont entreprises liées		371 962

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	73 535
Total	73 535

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du : CIC
Montant initial de cette garantie : 210 000
Montant restant dû en capital : 73 535
Date de fin d'échéance de la garantie : 25/04/2018
Nature de la sûreté réelle : NANTISSEMENT 425 PARTS SOCIALES EDFRAY

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		1 048 519
CAUTION AUPRES DU CIC POUR EDFRAY	25 000	
CAUTION AU PROFIT DU CIC EN GARANTIE D EDFRAY	30 000	
CAUTION AUPRES DU CIC EN GARANTIE TERDIS	130 000	
CAUTION AU PROFIT DU CM EN GARANTIE TRICOPACK	100 000	
CAUTION AU PROFIT DU CM EN GARANTIE QUADRI	54 519	
CAUTION AUPRES DU CA POUR TERDIS TERDIS	55 500	
CAUTION AU PROFIT DU CM EN GARANTIE DE TERDIS	100 000	
CAUTION AU PROFIT DU CM EN GARANTIE DE TERDIS	55 500	
CAUTION AU PROFIT DU CM EN GARANTIE KADODIS	125 000	
CAUTION AUPRES DU CIC POUR PANIERS TERDIS	250 000	
CAUTION AUPRES DU CIC POUR TERDIS	67 500	
CAUTION AUPRES DU CIC POUR TERDIS	55 500	
Total (1)		1 048 519
(1) Dont concernant les filiales		1 331 019

Engagements reçus

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- SARL EDFRAY	417 349	85.00	59 502
- SCI MPF	36 207	97.00	6 300
- Participations (10 à 50% du capital détenu)			
- SARL TERDIS	1 236 995	33.33	444 985
- SARL KADODIS	650 152	25.00	187 965
- SARL TRICOPACK	321 359	33.33	202 845
- SARL AGL SERVICES	59 897	50.00	33 336
- SCI TRIO	295 198	33.33	145 032
- SARL EURIMPEX	21 408	33.33	660
- SCI TRIOBIS	74 351	33.33	27 040
- SAR QUADRI	269 887	25.00	4 913
- SARL JV COM	7 111	10.00	1 144
- SCI KADOBIS	99 245	25.00	43 863
- SARL PANIERS TERDIS	707 553	33.33	324 151
- SARL LACOTTE TRANSACTIONS	10 000	50.00	
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

JACKMOON
Société à responsabilité limitée
au capital de 350 000 euros
Siège social : 282 rue Jacques Prévert 50000 ST LO
452465743 RCS COUTANCES

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept,
Le 30 juin,
A 18 heures,

Les associés de la société JACKMOON, société à responsabilité limitée au capital de 350 000 euros, divisé en 3 890 parts de 89,97 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 282 rue Jacques Prévert 50000 ST LO, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Madameselle Marie LACOTTE,
demeurant 6 Hameau Tubois, 50680 VILLIERS FOSSARD,
titulaire de 1 part sociale en pleine propriété,

Monsieur Pierre LACOTTE,
demeurant 5 B La Blanchinière, 14330 STEMARGUERITEDELLE,
titulaire de 1 part sociale en pleine propriété,

Monsieur Jacky LACOTTE,
demeurant 282 rue Jacques Prévert, 50000 ST LO,
titulaire de 3888 parts sociales en pleine propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jacky LACOTTE, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Rémunération de la gérance.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élevant à 269 534,20 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	269 534,20 euros
A titre de dividendes aux associés Soit 9,00 euros par part	35 000,00 euros
Le solde	234 534,20 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 1 124 253,11 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 1er juillet 2017.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 35 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été rappelé aux associés que :

- les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et qu'ils font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable,
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Il a été précisé que, conformément à l'article 25 VI de la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014, ces dispositions ainsi que celles de l'article L. 131-6-2 du Code de la sécurité sociale sont applicables aux cotisations et aux contributions de sécurité sociale dues au titre des périodes courant à compter du 1er janvier 2015.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2013 :

35 000,00 euros, soit 9,00 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 35 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2014 :

35 000,00 euros, soit 9,00 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 35 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2015 :
35 000,00 euros, soit 9,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 35 000,00 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les nouvelles conditions de rémunération du gérant à compter du 1^{er} janvier 2016, rétroactivement :

Rémunération de base : 120.000 € net/ an
Avantage en nature véhicules (13.500 € au titre de 2016)
Retraite complémentaire Madelin auprès d'Agipi (1.229 € au titre de 2016)
Complémentaire maladie Madelin auprès d'Axa (964 € au titre de 2016)

Les cotisations obligatoires au R.S.I. sont acquittées par le Gérant personnellement.

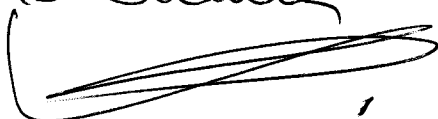
La rémunération ainsi définie restera inchangée jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

Antoine Caplan
le Gérant



JACKMOON
Société à responsabilité limitée
au capital de 350 000 euros
Siège social : 282 rue Jacques Prévert
50000 ST LO
452465743 RCS COUTANCES



RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2017

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2016 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2016, l'activité de la Société a été la suivante :

Nous avons animé nos filiales et exercé nos mandats sociaux de direction générale.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2016, date de la clôture de l'exercice, nous vous signalons que nous avons pris une participation de 33,33 % du capital dans la société FASI, 50880 LA MEAUFFE, RCS COUTANCES n° 420.334.617 afin d'améliorer les capacités de stockage du groupe.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2017 sont les suivants :

Nous allons continuer à animer nos filiales et à exercer nos mandats sociaux.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive letter 'n'.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Examen de l'activité des filiales

L'activité de nos filiales est globalement bien orientée grâce à nos efforts en matière de sourcing, de marketing, de logistique et de distribution.

TERDIS :

Exercice : 31/12/2016
Chiffre d'affaires : 15.074 K€
Résultat net comptable : 445 K€
Bonne évolution de l'activité (chiffre d'affaires + 15 %)

PANIERES TERDIS :

Exercice : 31/03/2017
Chiffre d'affaires : 8.693 K€
Résultat net comptable : 409 K€
Bonne évolution de l'activité (chiffre d'affaires + 8 %)

KADODIS :

Exercice : 31/03/2017
Chiffre d'affaires : 3.457 K€
Résultat net comptable : 15 K€
Activité en baisse (chiffre d'affaires - 11 %)

AGL SERVICES :

Exercice : 31/12/2016
Chiffre d'affaires : 139 K€
Résultat net comptable : 33 K€
Baisse de l'activité (chiffre d'affaires - 19 %)

TRICOPACK :

Exercice : 30/06/2016
Chiffre d'affaires : 1.910 K€
Résultat net comptable : 203 K€
Baisse de l'activité (chiffre d'affaires - 12 %)

S.C.I. TRIO :

Exercice : 31/12/2016
Chiffre d'affaires : 319 K€
Résultat net comptable : 145 K€
Maintien de l'activité de location

S.C.I. TRIOBIS :

Exercice : 31/12/2016
Chiffre d'affaires : 119 K€
Résultat net comptable : 27 K€
Maintien de l'activité de location

QUADRIIS :

Exercice : 31/12/2016
Chiffre d'affaires : 389 K€
Résultat net comptable : 5 K€
Résultat devenu bénéficiaire

S.C.I. KADOBIS :

Exercice : 31/12/2016
Chiffre d'affaires : 168 K€
Résultat net comptable : 44 K€
Maintien de l'activité de location

EURIMPEX :

Exercice : 31/12/2016
Chiffre d'affaires : 0
Résultat net comptable : 0
Société en sommeil

JVCOM :

Exercice : 31/12/2016
Chiffre d'affaires : 16 K€
Résultat net comptable : 4 K€
Activité stable

S.C.I. MPF :

Exercice : 31/12/2016
Chiffre d'affaires : 59 K€
Résultat net comptable : 6 K€
Maintien de l'activité de location

EDFRAY :

Exercice : 31/12/2016
Chiffre d'affaires : 2.746 K€
Résultat net comptable : 60 K€
Augmentation du chiffre d'affaires (+ 40 %)

Prises de participation ou prises de contrôle

Nous avons souscrit, à hauteur de 50 %, au capital de la société LACOTTE TRANSACTIONS, 864 rue Jules Vallès 50000 SAINT-LO, RCS COUTANCES 818.507.634.

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, le chiffre d'affaires s'est élevé à 164 618 euros contre 158 279 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 4,00%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 13 502 euros contre 6 754 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 99,91%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 31 830 euros contre 36 829 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -13,57%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 5 540 euros contre 3 531 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 56,89%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 173 500 euros contre 56 750 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 205,72%.

Le montant des charges sociales s'élève à 2 193 euros contre 3 117 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -29,64%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 60 452 euros contre 21 773 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 177,64%.

Le montant des autres charges s'élève à 1 euros contre 1 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 273 516 euros contre 122 001 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 124,19%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -95 396 euros contre 43 032 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -321,68%.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 364 930 euros (455 133 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 269 534 euros contre 498 165 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -45,89%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 0 euros contre 12 655 euros pour l'exercice précédent,
- d'un impôt sur les sociétés nul contre 22 723 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016 se solde par un bénéfice de 269 534,20 euros contre un bénéfice de 488 098,63 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -44,77%.

Au 31 décembre 2016, le total du bilan de la Société s'élevait à 1 818 372 euros contre 1 633 528 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 11,31%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 269 534,20 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	269 534,20 euros
A titre de dividendes aux associés Soit 9,00 euros par part	35 000,00 euros
Le solde	234 534,20 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 1 124 253,11 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 1 509 253,11 euros.

Le paiement des dividendes serait effectué à compter du 1er juillet 2017.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 35 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Nous vous rappelons que les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et qu'ils font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

Nous vous rappelons en outre que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Il est par ailleurs rappelé aux associés qui ont le statut TNS dans la Société qu'en application de l'article L. 131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par eux-mêmes, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

D'autre part, conformément à l'article 25 VI de la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014, ces dispositions ainsi que celles de l'article L. 131-6-2 du Code de la sécurité sociale sont applicables aux cotisations et aux contributions de sécurité sociale dues au titre des périodes courant à compter du 1er janvier 2015.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2013 :
35 000,00 euros, soit 9,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 35 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2014 :
35 000,00 euros, soit 9,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 35 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2015 :
35 000,00 euros, soit 9,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 35 000,00 euros

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal à hauteur de 28.018 €.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

REMUNERATION DU GERANT

Nous allons vous demander d'approuver les nouvelles conditions de rémunération du gérant à compter de l'année 2016.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

LA GERANCE

